

## SÉANCE DU 2 MARS 2020

Convoqué le 25 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 2 mars, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Absents : Messieurs Nicolas PIERRAT et David CANALES

Absent excusé : Monsieur Nicolas d'ABOVILLE qui donne pouvoir à Monsieur Antoine PRÉVOST

Secrétaire de séance : Monsieur François MOREAU

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, approuvé et signé.

### 2020-1 PROJET 1000 CAFÉS

Avancement du projet :

- Recrutement en mars du gérant par 1000 cafés, il sera salarié du Groupe SOS.
- Visite de sécurité du bâtiment par le Bureau Veritas. Quelques travaux seront nécessaires : installation de portes coupe-feu et modification du sens d'ouverture de la porte d'entrée.
- Investissement en mobilier d'intérieur à hauteur de 10 000 € par 1000 cafés. La commune devra compléter l'aménagement intérieur (nous envisageons l'achat de tables et chaises...).
- Le local et un appartement seront mis à disposition du gérant pour un loyer d'environ 400 € pendant les 6 premiers mois afin de faciliter le démarrage de l'activité.
- L'ouverture pourrait avoir lieu au second trimestre 2020, avec une préférence à partir de septembre lorsque les habitants seront rentrés des congés d'été.

### 2020-2 FONDATION DU PATRIMOINE

L'adhésion 2020 à la fondation patrimoine est validée par le Conseil Municipal pour un montant de 75 €.

### 2020-3 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### 2020-4 TRAVAUX

- Clos du Bourg : une réunion de début de travaux est programmée le 10 mars.
- Église : La présence de traces vertes type champignons sur les pierres nouvellement remplacées sera signalée à l'entreprise ROC avant la réception des travaux.

## 2020-5 COMPTE DE GESTION EAU 2019

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2019 du service de l'eau de la commune de Baccon dressé par Monsieur le Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

## 2020-6 COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2019

Le Compte Administratif 2019 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal. Le résultat global de clôture s'élève à 184 453,42 € dont 45 776,96 € en section d'investissement et 138 676,46 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Madame Edwige GUISET, doyenne d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

## 2020-7 COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2019 de la commune dressé par Monsieur le Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

## 2020-8 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019

Le Compte Administratif 2019 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal. Le résultat global de clôture s'élève à -58 701,92 € dont -155 188,98 € en section d'investissement et 96 487,06 € en section de fonctionnement (en attente de 175 000 € de subventions).

Après en avoir délibéré sous la présidence de Madame Edwige GUISET, doyenne d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

## 2020-9 PERMANENCES DU BUREAU DU VOTE

Les permanences du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 sont définies.

## 2020-10 QUESTIONS DIVERSES

- Madame Céline FAUCHER-LUCAS signale de nombreux trous sur le chemin du Clos de Bellevue.
- Il est reproché par des parents d'élèves l'utilisation quasi permanente des places de parking devant l'école les empêchant de stationner pour venir chercher leurs enfants.

Mme Anita BENIER

M. Frédéric DEROUCK

M. Charles MALAUZAT

M. Régis VRAIN

M. François MOREAU

Mme Christine LEMOULT

M. Nicolas PIERRAT

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

M. Christian POUSSET

M. Éric LANGÉ

Mme Céline CAMOZZI

M. Antoine PRÉVOST

Mme Edwige GUISET

M. David CANALES

M. Nicolas d'ABOVILLE